

MASTER 1 CCA

SUJET EXAMEN DROIT DE L'ENTREPRISE EN DIFFICULTE : 1 heure

29 mai 2020

Vous traiterez les deux pratiques suivants de façon précise, claire et détaillée

Ces cas réalisés dans l'esprit du DSCG doivent être tous les deux traités puis restitués sur la plateforme à 15 heures (heure limite de restitution 15H 20) sur l'espace dédié à ce devoir.

NB : en cas de difficulté vous pouvez m'envoyer le devoir sur mon adresse mail, l'heure d'envoi du mail faisant foi : [brigitte.wozniak @univ-rouen.fr](mailto:brigitte.wozniak@univ-rouen.fr)

Les barèmes indiqués ci-après le sont à titre indicatif

CAS PRATIQUES :

I/La société anonyme (SA) METALBRUT dont l'objet social est la conception, la vente et la fabrication de statues et objet en métal, est en difficulté ; le CSE a mis en place une procédure d'alerte sans succès.

Le DG, Monsieur Jean AIASSAIS, a déclaré la cessation des paiements et la société a été placée en redressement judiciaire à la demande de Jean AIASSAIS puisque le redressement était envisageable début mai 2020.

Monsieur Néfin a été nommé administrateur judiciaire.

Monsieur Néfin s'est rendu compte que la Société anonyme avait, entre la date de cessation des paiements et le jour de l'ouverture de la procédure, réglé un fournisseur en métal qui devait être réglé bien postérieurement puisque le règlement devait être effectué au moment de la livraison du métal commandé c'est-à-dire six mois plus tard.

Egalement un autre fournisseur d'outillage avec lequel le DG vient juste de contracter (le 15 mai dernier) et qui vient de réaliser la livraison demande à être réglé à la date convenue c'est-à-dire le 30 mai.

Par ailleurs les salariés se plaignent car ils n'ont pas été payés et ce depuis sept mois avant le jugement d'ouverture.

- 1- Quelles sont les raisons pour lesquelles le tribunal a choisi la procédure de redressement judiciaire et non pas la procédure de sauvegarde ou de liquidation judiciaire ? (4 pts)**

- 2- Quelles sont les règles contraignantes susceptibles de s'appliquer à Monsieur AIASSAIS dans le cadre de cette procédure de Redressement judiciaire ? (2 pts)**

3- Le paiement du fournisseur de métal et du fournisseur d'outils est-il légal ? Quelles en seront les conséquences ? (6 pts)

4- Les salariés seront-ils payés de leurs salaires ? (3 pts)

II/ Madame Ella Delalan souhaite créer une SARL avec d'autres associés. Elle sera gérante majoritaire de celle-ci. Elle a peu de connaissances juridiques et vous sollicite. Elle a entendu dire que certaines obligations s'imposeraient à elle dans le cadre de la prévention des entreprises en difficulté.

1- Ella devra-t-elle mettre en place un commissaire aux comptes ? (2 pts)

2- Ella aura-t-elle à respecter des obligations eu égard aux fonds propres? (3pts)
